

Commune de HESPERANGE **Section : - C - de Alzingen**

Levé par : J.S. Echelle : 1:250 N° affaire : 59/198957
 Dessiné par : V.J. Kockelscheuer, le 07.09.2022 N° projet : 19/8285
 L'ingénieur : Cyril CORAZZA, géomètre officiel Signature :

LÉGENDE DES PARCELLES

Commune de HESPERANGE			Section : -C- d'Alzingen		
Numéro	Nature	Occupation	Contenance ha a ca	Noms	
61/XXXX5	place (occupée)	bâtiments à habitation, bâtiment à usage mixte	24 07	BECKER Camille Jean Marie	
61/XXXX6	place (occupée)		08 23	BECKER Camille Jean Marie	
65/XXXX7	place (occupée)	bâtiment à usage mixte	01 00	BECKER Camille Jean Marie pour 5/6 et VANNOLLY Albert (THIRY, l'épouse, Champigny) pour 1/6	
70	jardin		01 98	BECKER Camille Jean Marie	
71/XXXX8	jardin		02 54	BECKER Camille Jean Marie	
Numéro	Lieu-dit	Provenance des parcelles			
61/XXXX5	Rue de Syren	PARTIE NO 61/4164			
61/XXXX6	Rue de Syren	PARTIE NO 61/4164			
65/XXXX7	Alzingen	NO ENTIER 65/3149			
70	Alzingen	NO ENTIER 70			
71/XXXX8	Alzingen	NO ENTIER 71/1651			

**Plan de Délimitation du PAP
et projet de Morcellement**

- — — = Périmètre PAP : superficie réelle calculée = 25a 07ca.
- — — = Délimitation zones PAG en vigueur

REMARQUE(S):

- La légende des points et lignes peut être consultée sur www.cadastre.lu/fr/legende.
- Les parcelles figurant comme « place » sur ce plan ne peuvent être considérées comme « place à bâtir » qu'après obtention de toutes les autorisations prévues par la loi.
- La distance entre les points a et b de 4.90 m du mesurage N°1666 en date du 4 mars 1996 a été rectifiée en 5.03 m suite à un nouveau calcul par coordonnées, la situation des lieux étant inchangée depuis mars 1996.
- La distance entre les points c et d de 21.20 m du mesurage N°1571 en date du 15 septembre 1993 a été rectifiée en 21.10 m suite à un nouveau calcul par coordonnées, la situation des lieux étant inchangée depuis septembre 1993.
- Ce plan est conforme au contrat d'abornement datant du 16 Avril 2021.

BECKER Camille Jean Marie
 bon pour morceler _____
 (signature)

HESPERANGE, la Commune
 bon pour morceler et
 bon pour accord PAP _____
 (signature)

VANNOLLY Albert (THIRY, l'épouse, Champigny)
 bon pour morceler _____
 (signature)

